

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2017 à 20H30

Présents : 12

Absents : CHEVALERIAS, DELMOT V., LOMBARD H.

Procuration : 1

BREIL Patrice a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour deux points :

- VOIRIE 2017
- MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCQRGA

Monsieur le Maire reprend tous les points fixés à l'ordre du jour.

VOIRIE 2017 :

Monsieur le Maire présente l'estimation chiffrée des travaux de voiries à effectuer en 2017. Après en avoir délibéré, à la majorité, les travaux de voiries suivants ont été retenus pour un montant global de 80000 € :

- Enrochement pour soutènement de voie communale N°4
- Traversée de route BOUYSSÉ
- Route du Lac de Parisot
- Route de St Martin
- Route de Assalièges
- Route de la Métairie Haute
- Chemin du Mas de Roux

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est souhaitable de modifier les statuts de la communauté de communes QRGA afin qu'elle prenne les compétences « Lieu d'Accueil Parents Enfants », « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2018.

Il soumet cette proposition au vote du Conseil municipal, l'ensemble des communes membres ayant un délai de trois mois pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER l'inscription dans les statuts de la Communauté de Communes, les compétences assainissement collectif et eau potable au 1^{er} janvier 2018
- DE MODIFIER l'article 7 :
 - . compétences optionnelles : complément de la n° 3 (assainissement non collectif remplacé par assainissement), ajout de la n° 6 (eau) et complément de la n° 5 avec la création d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP)
 - compétences facultatives : suppression de la n° 4 (eau)
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

LANCEMENT APPEL D'OFFRE AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans sa séance du 12 janvier 2017 il a été décidé de choisir la société MARTY FRERES, cabinet d'architectes de Villefranche de Rouergue pour l'aménagement du Centre Bourg.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les plans qui sont validés à la majorité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 24 mai 2016 le plan de financement estimé à 747120 € HT a été validé.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à un marché à procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité:

- d'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public pour l'aménagement du Centre Bourg
- d'autoriser M. le Maire à signer le ou les marchés à intervenir.

La séance est levée à 22H30

Fait à Parisot, le 12 mai 2017
Le Maire, Alain ICHES

